

Ramassage des encombrants

Un simple rendez-vous et nos équipes s'occupent de tout.

L'enlèvement des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous. Il suffit de téléphoner afin de prendre rendez-vous, et ce, au moins une semaine à l'avance.

Les objets doivent être déposés en bord de voie publique la veille au soir (La benne ne rentrera en aucun cas sur un chemin privé ou chez un particulier).

Ce qui n'est pas ramassé par le service des encombrants :

- Pneus
- Gravats (pots en terre, déchets consécutifs à des travaux, assiettes cassées, ...) *
- Déchets de jardin et autres
- Bidons contenant ou ayant contenu des produits dangereux
- Cartons (à mettre en déchetterie)
- Batteries (à mettre en déchetterie)
- Textiles

** Tous déchets consécutifs à des travaux effectués par une société privée doivent être éliminés par la société mandataire du travail. L'enlèvement est compris dans le prix des travaux.*

[Activer la vocalisation](#) [Activer la vocalisation](#)

Numéro Vert

Téléphone

[0 800 540 540](tel:0800540540)

Courriel

numero.vert@ville-ales.fr

[Effectuer une demande en ligne](#)